

### *Initiatives ministérielles*

té d'État juste et équitable qui offre dans tout le pays des logements abordables et une assurance hypothèque, il aura affaire à nous.

**M. Edwards:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné l'urgence de cette mesure, je demande que ce projet de loi soit renvoyé non pas au comité permanent mais bien au comité plénier.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime pour adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. Ross Harvey (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, comme on peut sans doute raisonnablement déduire que le caucus du NPD s'associe au consentement unanime pour faire adopter le projet de loi dans son intégralité aujourd'hui à la Chambre, on peut aussi raisonnablement supposer, à juste titre dans ce cas-ci, que le caucus du NPD a l'intention d'appuyer le projet de loi à toutes les étapes.

Cette décision est principalement due au fait que, à la différence de la plupart des projets de loi déposés par le gouvernement à la Chambre, le projet de loi actuel ne fait pas beaucoup de dommage et pourrait même faire un peu de bien.

Les deux aspects du projet de loi qui nous intéressent le plus se trouvent aux articles 48 et 18. Je parlerai très brièvement de ces deux articles, dans l'ordre numérique inversé de leur présentation. L'article 48 vise essentiellement à empêcher la spéculation foncière relativement aux projets de logements sociaux, comme celle qui s'est produite à Cloverdale, à Montréal, où un promoteur privé a obtenu une forte somme du gouvernement sur la promesse de fournir des logements sociaux; il a construit le projet, puis l'a revendu à des gens qui l'ont aussitôt mis en vente dans le secteur privé, et les logements sociaux se sont volatilisés. Le promoteur a gardé l'argent, les nouveaux propriétaires font probablement des profits encore plus élevés, et la SCHL s'est retrouvée avec une bourse vide.

Le projet de loi devrait, espérons-le, empêcher ce genre de chose de se reproduire à l'avenir et, à ce titre, il constitue une mesure louable.

L'article 18 du projet de loi autorise le financement direct des projets de logements sociaux par la SCHL. Le projet de loi devrait donner à la SCHL une marge de manœuvre plus grande en ce qui concerne ses opérations, et permettre ainsi des économies pouvant atteindre 150 millions de dollars en cinq ans. Il s'agit évidemment de l'hypothèse la plus optimiste, mais tous les députés souhaitent bonne chance à la société et espèrent que cette hypothèse se concrétisera.

Ces chiffres seraient évidemment beaucoup plus significatifs, et nos espoirs beaucoup plus fondés si le gouvernement avait manifesté une intention véritable de financer un plus grand nombre de logements sociaux. Le budget présenté à la Chambre cette année nous apprend cependant que le gouvernement a plutôt l'intention contraire, puisqu'il fait des pieds et des mains pour se libérer le plus rapidement possible de tous ses engagements en matière de logements sociaux.

Il ne reste plus qu'à souligner, par exemple, que les nouveaux projets de logements sociaux seront réduits de 51 p. 100 par rapport à leur niveau actuel au cours des deux prochaines années, à cause du budget de cette année. Le programme de logements coopératifs a complètement disparu, mais j'y reviendrai dans un instant.

Le gouvernement bien entendu se fait, pour être charitable disons, tirer l'oreille pour fournir le financement supplémentaire requis par les coopératives de logement construites dans le cadre du programme d'hypothèque à principal indexé, HPI, adopté vers le milieu des années 1980, ceci en raison des charges subséquentes qui ont été imposées par la SCHL afin de ne pas blesser les propriétaires privés locaux, ce qui a fait grimper les charges d'habitation dans les coopératives de logement à un degré tel que les résidants n'ont plus les moyens de payer. D'où le trou considérable de quelque 20 millions de dollars dans les coopératives de logement dans le cadre du HPI partout au Canada.

Ce sont des sommes qu'on ne verse pas non plus en ce moment et c'est la raison pour laquelle les coopératives de construction récente connaissent de sérieuses difficultés.

J'aimerais, avec votre permission, tirer un enseignement rapide de tout ceci. Je n'ai pas l'intention de faire perdre beaucoup de temps à la Chambre sur cette question. Mais il me semble instructif de constater que dans ce projet de loi, le gouvernement fait un grand nettoyage du système, grâce auquel il pourra continuer d'accorder des fonds aux promoteurs privés qui s'engagent à construire des logements à caractère social. Ceci alors même que le gouvernement a éliminé la somme dérisoire de 6,5 millions de dollars consacrés annuellement au programme fédéral de coopératives de logement et a considérablement réduit les fonds qu'il s'était engagé à allouer aux programmes de logements à but non lucratif.

Ce qui me fait dire que le gouvernement a un préjugé doctrinal à cet égard. Autrement dit, le gouvernement préfère donner de l'argent aux promoteurs privés afin qu'ils construisent des logements à louer et contrôlés par eux. Il préfère de loin faire ça plutôt que de financer des programmes qui permettraient aux locataires de contrôler leur propre logement.